

Poste proposé : Assistant Spécialiste à Temps Partagé (ASTP)
Spécialité : Médecine d'Urgence

Entre :

Etablissement 1 (employeur) :

Service de rattachement : CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE LA LAUTER

67160 WISSEMBOURG

Chef de pôle : M. le Dr BODOT

Quotité : 50%

Structure 2 :

Service de rattachement : CENTRE HOSPITALIER DE HAGUENAU

Chef du service : M. le Dr SCHLEGEL

Quotité : 50%

Qu'est-ce qu'un poste d'Assistant Spécialiste à Temps Partagé (ASTP) ?

Le dispositif d'assistant spécialiste à temps partagé est un des leviers au soutien de la démographie médicale sur le territoire du Grand-Est. Ce dispositif permet à des jeunes diplômés, en post-internat de parfaire leur formation de la manière la plus ouverte possible en occupant des postes partagés sur la base de la signature d'une convention d'une durée de deux ans.

Ouverts à toutes les spécialités médicales, les postes d'ASTP doivent permettre aux différents acteurs du territoire de répondre :

- aux actions de coopération dans lesquelles ils peuvent se trouver engagés,
- aux projets médicaux partagés des Groupements Hospitaliers de Territoires devant notamment traduire les objectifs du Projet Régional de Santé,
- et au-delà aux projets de Santé de la Région Grand-Est.
- Initialement conçu pour des partages de postes inter-établissements hospitaliers, il se trouve désormais étendu au secteur ambulatoire afin de favoriser l'exercice mixte partagé entre le secteur hospitalier et le secteur ambulatoire

De manière concrète, ce dispositif favorise l'exercice partagé sur un territoire et l'installation des médecins en Région Grand-Est. Destiné à soutenir la coopération territoriale et médicale ainsi que la participation des jeunes médecins à l'encadrement d'internes et d'étudiants en santé, il tend à aider à la constitution de véritables équipes professionnelles de territoire.

L'engagement de l'ARS Grand Est : financement à 100% du coût annuel brut chargé, pour la durée des 2 ans, auquel s'ajoute le financement à 100% des coûts afférents à la Prime d'Exercice Territorial dues aux ASTP.

Conditions / Profil :

- Etre en post-internat (maximum 4 ans après l'obtention du diplôme d'Etat, soit le DES)
- Avoir soutenu sa thèse
- Etre inscrit à l'Ordre des Médecins + N°RPPS pour une prise de poste au 1er novembre 2019

Spécialité concernée : Médecine d'urgence

Descriptif / Projet de formation du candidat / Missions :

L'assistant spécialiste devra être titulaire du DES de médecine d'urgence ou de la CAMU. L'assistant spécialiste devra s'intégrer dans l'équipe des urgentistes et intervenir dans les trois structures suivantes : Urgences, SMUR, USC.

L'assistant spécialiste sera en lien avec l'ensemble des praticiens du CHIL durant son exercice, il travaillera en étroite collaboration avec les infirmiers/ières des Urgences, du SMUR et de l'USC ainsi que les aides-soignant(e)s et les ambulanciers de ces mêmes structures.

Il aura un esprit d'équipe, une capacité d'analyse et de synthèse ; il saura s'adapter aux différentes situations qui se présentent à lui.

L'organisation du service exige un travail de jour, de nuit ou par plage de 24 heures au sein de l'équipe.

L'assistant partagé aura pour mission transversale de favoriser les échanges entre les équipes du CHH et du CHIL.

Être bilingue (allemand – français) est un plus. En effet, l'équipe du SMUR du CHIL intervient côté allemand la nuit au titre d'une convention de coopération transfrontalière.

Contexte :

Projet médico-soignant commun entre le CHH et le CHIL. Il s'agit d'optimiser les organisations pour enrichir l'offre de soins du territoire et améliorer l'accès aux soins d'urgence, de fournir et de garantir une prise en charge de qualité sur le territoire du Nord Alsace, d'harmoniser les pratiques et de développer les compétences.

Il s'agit également, de rapprocher les équipes SAU – SMUR du CHH et du CHIL.

Liens avec le projet médical partagé du GHT de rattachement :**Projet Médico-Soignant Commun CHH-CHIL**

Filière 2.2

Fiches actions

☒ 1 : Optimiser les organisations pour enrichir l'offre de soins du territoire et améliorer l'accès aux soins d'urgence

☒ 2 : Fournir et garantir une prise en charge de qualité sur le Territoire du Nord Alsace

☒ 3 : Harmoniser les pratiques et développer les compétences

L'augmentation permanente du nombre de passage aux urgences, l'absence de couverture médicale SOS médecin entre Haguenau et Wissembourg, notamment militent en faveur d'un rapprochement des équipes SAU-SMUR des CH de Haguenau et Wissembourg.

Présentation de l'établissement 1, du service concerné... :

L'établissement a une capacité de 625 lits et places, dont 102 en MCO, 37 en SSR et 486 pour le secteur gériatrique et médico-social. Il dispose d'un service d'urgences et d'un SMUR et est ainsi en mesure de prendre en charge les urgences médicales et chirurgicales. De plus, un certain nombre d'interventions et de prises en charge sont aussi programmées dans différentes disciplines. Le CHIL organise la prise en charge des personnes âgées aussi bien au sein de l'établissement, d'une institution qu'à domicile. Enfin, une maternité permet aux parents de mettre au monde leur enfant à proximité de chez eux.

Pour organiser ces différentes activités et coopérations, l'établissement se compose de cinq pôles d'activités médicales et médicotechniques ainsi que d'un pôle de management

Le service du CSAPA (Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) assure une prise en charge des patients présentant des addictions diverses et assure une permanence pour la réduction des risques (échange de seringue ...). Une équipe de liaison de soins en addictologie intervient sur demande dans les différents services.

Présentation de la structure d'accueil N°2, (du service concerné...) :

Le Centre Hospitalier de Haguenau est membre du Groupement Hospitalier de Territoire GHT.10, avec 13 autres établissements. Sa vocation est, dans le cadre du service public, d'assurer une mission diagnostique, de surveillance, de traitement et de prévention, d'évaluation des pratiques, pour tout patient, sans distinction sociale. Il met en œuvre une politique continue d'amélioration de la qualité et de sécurité des soins et une gestion des risques. Il s'inscrit dans le développement durable privilégiant une gestion économique fiable et équilibrée budgétairement, les achats écoresponsables, participe et soutient les initiatives de la Ville de HAGUENAU pour la préservation de l'environnement.

Il mène une réflexion éthique au sein d'un Comité pluriprofessionnel et multidisciplinaire, associant des partenaires externes.

Pour postuler :

Merci d'adresser vos candidatures (CV et lettre de motivation) au service des Ressources Humaines
Contact : recrutement@ch-wissembourg.fr

Pour plus de renseignement sur le dispositif ASTP, vous pouvez contacter l'ARS Grand Est, Direction de la Stratégie, Département Ressources Humaines en Santé : ars-grandest-rh-en-sante@ars.sante.fr